

Règlement du jeu-concours Hiver 2024 « Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »

- Du 24/01 au 24/02/2024 -

Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts email optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts email optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/hiver-2024>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.



La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/hiver-2024>, entre le mercredi 24 janvier à 14h00 et le samedi 24 février à minuit.

Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu Été et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, seul le 1^{er} lot sera retenu pour le tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 6 lots.

LOT N°1 : Bulle de détente au cœur des Pyrénées Ariégeoises (Ariège)

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuitées en chambre d'hôte à la Maison Beaucoup, dans le village des Cabannes avec un brunch inclus. Cet ancien presbytère du XIX siècle, rénové avec goût et dans un style très contemporain vous



séduira à coup sûr ! En plus de proposer de magnifiques chambres cocoonings et chaleureuses, la Maison Beaucoup est aussi une conserverie et un restaurant. Contact et réservation : <https://www.maison-beaucoup.fr/> - 06 88 67 16 31 - oberdorff@free.fr

- 2 entrées pour les bains du Couloubret. Rien de tel qu'une après-midi aux Bains pour se détendre et couper avec le quotidien. Relaxez-vous dans les eaux thermales les plus chaudes des Pyrénées !
Contacts et réservation : bains.couloubret@acqs-ax.com <https://www.bains-couloubret.com/> - 05 61 02 64 41

Période de validité : jusqu'au 01 décembre 2024.
Valeur totale du lot : 360 € TTC

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès des chambres d'hôtes de la Maison Beaucoup et des Bains du Couloubret.

LOT N°2 : Week-end en amoureux dans les Gorges du Tarn (Aveyron)

Passez un week-end en duo dans les Gorges du Tarn et découvrez des paysages à couper le souffle !

Vous pourrez vous balader dans les chemins, visiter les villages troglodytiques à flanc de falaise ou encore découvrir la rivière au fil de l'eau lors d'une descente en canoë. Le soir, posez vos valises dans un hôtel au cœur des Gorges et dégustez un menu gastronomique dans un cadre raffiné. Sur la magnifique terrasse surplombant le Tarn ou dans la salle à l'ambiance chaleureuse et cosy, ce sera à vous de choisir !

Séjour pour 2 personnes :

- 1 nuit à l'hôtel le Sahuc en chambre double à RIVIÈRE-SUR-TARN
- Petit déjeuner pour 2 personnes
- 2 menus Sahuc au restaurant le Sahuc

Validité entre le 24/01/24 et le 31/12/24

Valeur du lot : 266 € TTC

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Noémie FIRTION par mail à l'adresse : noemie.firtion@veyron-attractivite.fr

LOT N°3 : Séjour en gîtes ou chambres d'hôtes (Hérault)

Hérault Tourisme et Gîtes de France vous offrent un séjour en gîtes ou chambres d'hôtes d'une valeur de 450 €. A choisir en ligne sur <https://www.gites-de-france-sud.fr>

Offre valable de février 2024 à décembre 2024.

Valeur du séjour : 300 € TTC



Lot offert par les gîtes de France Hérault, valable de février 2024 à décembre 2024, à réserver en ligne sur le site: <https://www.gites-de-france-sud.fr>. Au cas où le choix du séjour dont le montant serait inférieur à 300 € TTC, le remboursement ne serait pas possible. Si le montant du séjour dépasse les 300 € TTC dans la période de séjour du lot, le complément sera à la charge du gagnant. Mise en relation auprès de David Queffelec – Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault – dqueffelec@herault-tourisme.com

LOT N°4 : Week-end en famille au cœur de l'Aubrac (Lozère)

Profitez d'un weekend dans un chalet au cœur de l'Aubrac, en Lozère.

Passez un séjour dans un cadre naturel préservé propice aux retrouvailles et au partage de moments en famille. L'hébergement se situe à proximité du plateau de l'Aubrac, de la Cascade du Déroc, de stations d'hiver familiales, de lacs et du Roc de Peyre.

Séjour :

- Séjour de 2 nuits dans un chalet 4/6 personnes

Validité entre le 24/01/24 et le 31/12/24 (hors ponts et vacances scolaires)

Valeur du lot : 236 € TTC

Exclusivement sur réservation (hors ponts et vacances scolaires), hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Clémence MILLET c.millet@lozere-tourisme.com

LOT N°5 : Séjour « Sensations » dans les Pyrénées Catalanes (Pyrénées-Orientales)

3 jours/2 nuits pour découvrir nos belles montagnes !

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuits en hôtel *** avec petits-déjeuners inclus
- 2 descentes pour 2 personnes « Lou Bac Mountain » aux Angles

Période de validité : du 1er janvier 2024 jusqu'à fin juin 2024, hors périodes de vacances scolaires

Valeur totale : 400 € TTC

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de :

Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales, France Gauby.

Tél : +33 (0)4 68 51 52 65 // france.gauby@adt66.com



LOT N°6 : Spa, dîner et nuit en amoureux dans les Monts de Lacaune (Tarn)

Séjour 2 jours / 1 nuit pour 2 personnes

UN SÉJOUR POUR :

- Se prélasser dans les sources chaudes du centre de bien-être
- Prendre un bol d'air pur dans les Monts de Lacaune
- Savourer un dîner aux saveurs locales
- S'offrir une pause gourmande au coin du feu

ON AIME :

Cet hôtel historique plein de charme, ancien relais de diligence du 17ème siècle. L'accès à l'Espace des Sources Chaudes de Lacaune pour un moment 100% détente.

DESCRIPTIF :

Voilà un week-end idéal pour profiter de son nid douillet, faire des balades au grand air dans les Monts de Lacaune avant de s'offrir une pause bien méritée à l'espace bien-être. Au cœur du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, le Relais de Fusiès est une véritable institution dans la ville de Lacaune-les-bains.

Fondé en 1690 par la famille Fusiès comme relais de diligence, l'hôtel conserve aujourd'hui ses boiseries historiques, fresques murales et cheminée d'époque, témoins de son riche passé. Après une balade à pied pour découvrir le Pic du Montalet, offrez-vous une pause goûter au coin de la cheminée. Puis direction l'Espace des Sources Chaudes de Lacaune pour 1h30 de pure détente. Avec son jacuzzi extérieur et son bassin à jets, le spa invite à la relaxation dans une eau de source naturellement chaude. Vous aurez également accès au sauna panoramique, au hammam et à l'espace tisanderie avec poêle à bois. De quoi en profiter en été comme en hiver.

De retour à l'hôtel, du champagne vous attend dans votre chambre pour un apéritif rien qu'à deux. La soirée se poursuit au restaurant de l'hôtel avec un dîner en 5 services, à déguster avec un verre de vin (1/2 bouteille de vin incluse par personne). Vous découvrirez une cuisine du terroir avec une touche de modernité qui met à l'honneur les produits locaux.

Le lendemain, prenez le temps d'explorer les environs pour profiter du grand air et découvrir villages, lacs et forêts. Ne repartez pas sans un petit souvenir gourmand. Lacaune, c'est la capitale de la charcuterie !

Détails pratiques :

Accès à l'Espace des Sources Chaudes réservé aux adultes de +16 ans. Les shorts de bains y sont interdits. Les serviettes ne sont pas fournies (location possible : 2.00€/serviette). L'Espace des Sources Chaudes est fermé aux dates suivantes : 1er janvier, 1er mai, 1er et 11 novembre, 24 et 25 décembre, ainsi qu'une semaine en janvier (dates à confirmer).

Horaire d'arrivée à l'hôtel : à partir de 15h

Horaire de départ de l'hôtel : jusqu'à 11h

Bon valable 1 an pour 2 personnes. Séjour possible hors juillet et août (selon disponibilités et ouverture de l'hébergement).

Valeur du lot : 270 € TTC

Formule 2 jours/1 nuit (base chambre double)



Le lot comprend :

- Une nuit en chambre double
- L'accès d'une durée de 1h30 au Centre de bien-être des Sources Chaudes de Lacaune pour 2 personnes (sous réserve d'un créneau disponible lors de votre séjour)
- Le goûter servi au coin de la cheminée pour 2 personnes
- L'apéritif servi en chambre (½ bouteille de champagne)
- Le dîner en 5 services pour 2 personnes, servi avec une ½ bouteille de vin par personne
- Le petit-déjeuner buffet sucré/salé pour 2 personnes

Le lot ne comprend pas :

- Les boissons hors menu (1/2 bouteille de vin incluse au dîner)
- Toute option proposée sur place

Exclusivement sur réservation (hors ponts et vacances scolaires), hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Tarn Tourisme : 05 63 77 32 30 ou par email : reservation@tourisme-tarn.com

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard le **lundi 26 février 2024** au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO entre le 26 et le 27 février 2024 par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : rgpd@crtoccitanie.fr



Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisateur du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 24 janvier 2024 et seront ensuite détruites.

Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.



Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.



Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le mardi 12 mars 2024, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez SCP LE DOUCEN - CANDON

8 Place de la Comédie
34000 MONTPELLIER

contact@ledoucen-candon-huissiers.com

04 67 66 05 53

04 67 66 56 38

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

